

Ne les appelez pas "petites" banques!

Autor(en): **Gentil, Pierre-Alain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **62-63 (1991-1992)**

Heft 1: **Face à l'avenir : les banques régionales sans complexes**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ne les appelez pas « petites » banques !

Par Pierre-Alain GENTIL



La région jurassienne a le privilège de compter plusieurs banques régionales actives. Ces établissements ont un rôle économique peu connu, tant est grande la tentation de parler de « petites » banques et d'en rester là.

Voilà une erreur à ne pas commettre ! D'abord, parce qu'elle indispose les dirigeants et les actionnaires de ces établissements qui ne nourrissent pas de complexes vis-à-vis des banques commerciales ou cantonales. Ensuite, parce que la taille de leur bilan, la fidélité de leur clientèle, leur rôle économique régional méritent considération.

En consacrant un numéro de son Bulletin aux banques régionales, l'ADIJ n'entend naturellement pas jeter un quelconque discrédit sur les autres établissements bancaires. Il nous a cependant paru tout à fait normal, voire essentiel, qu'une publication régionale contribue à présenter et valoriser les efforts de banques qui ont une activité très proche des populations jurassiennes et entendent jouer pleinement la complémentarité avec les autres établissements bancaires présents dans le Jura.

Nous avons donc choisi, dans un premier temps, de laisser la parole aux intéressés pour qu'ils rappellent les origines de leur établissement et évoquent leur développement.

Ensuite, nous avons tenté de cerner la problématique commune aux banques régionales de notre pays, regroupées en Union.

Enfin, au tour d'une table ronde, nous avons abordé les problèmes d'avenir, dans la mesure où, – comme les autres établissements bancaires – les banques régionales sont confrontées à des problèmes délicats, au nombre desquels il faut citer :

- l'épargne « forcée » (AVS, 2^e pilier,...) qui concurrence l'épargne « choisie » et complique le financement traditionnel des banques régionales ;

- les exigences de la clientèle, qui demande un service toujours plus personnalisé et des prestations toujours plus sophistiquées ;

- l'importance des investissements à consentir dans les deux domaines-clés de l'informatique et de la formation professionnelle continue.

Comme on pourra le constater, sur tous ces points, nos interlocuteurs ont fait preuve de franchise... et de confiance. Nous les remercions de leur collaboration à ce numéro du Bulletin qui, nous l'espérons, intéressera nos lecteurs.

P.-A. G.